

Rôle de la décentralisation et du bilinguisme scolaire dans le développement local des communes

Zakaria NOUNTA

Université de Ségou

znounta@yahoo.fr

Alhousseyni ARIO

Assistant

Université des Lettres, Langues et Sciences Humaines de Bamako

alhousseiniario3@gmail.com

Résumé

De son indépendance en 1960 à nos jours, le Mali a connu plusieurs rébellions et périodes d'instabilité. Malgré les relations complexes entre ses diverses communautés, le pays a su trouver le ressort nécessaire pour maintenir son unité grâce à un processus de décentralisation de l'éducation qui s'est appuyé sur plusieurs années de travaux de conceptualisation. Le processus de démocratisation du pays a conduit à la création de 703 communes, 49 cercles, 8 régions et le District de Bamako (MEN/CAD-DE, 2003)¹. Notre étude vise à expliquer comment la décentralisation et le bilinguisme scolaire contribuent au développement du pays. Ce qui passe par la préservation de la paix à travers l'amélioration de la qualité de l'éducation grâce à un mode de gestion de l'école décentralisée et assumée par des élus locaux, avec l'appui des populations. A travers une approche mixte impliquant un panel de personnes consultées à Gao selon la méthode de l'échantillonnage par choix raisonné et par quota, nous avons démontré d'un côté qu'avec la décentralisation, le développement s'est opéré par la facilitation de la communication : la demande sociale liée à la question linguistique, devenue très forte, a nécessité un ajustement de la communication politique aux réalités du terrain. Cette nécessité s'est traduite par l'existence massive d'élus locaux, régionaux et nationaux qui communiquent mieux à leurs concitoyens en langues nationales. De l'autre, le bilinguisme scolaire a constitué de bouclier à la contestation de l'école dans les zones d'insécurité.

Mots-clés : Décentralisation, commune, paix, bilinguisme scolaire, développement.

Role of decentralization and school bilingualism in the local development of municipalities

Abstract

From its independence in 1960 to the present day, Mali has knowledgeable several rebellions and periods of instability. In spite of the complex relations between its various communities, the country has found the

¹ Ministère de l'Education Nationale/Cellule d'Appui à la Décentralisation-Déconcentration de l'Education (2003), *Cadre référentiel de la décentralisation de l'éducation au Mali*, Bamako.

necessary resilience to maintain its unity through a process of decentralization of education that has relied on several years of conceptualization work. This led to the creation of 703 communes, 49 circles, 8 regions and the District of Bamako. Our study

aims to explain how decentralization and school bilingualism in Mali were able to come together to be the pillars of peace and reconciliation through the improvement of the quality of education thanks to a mode of management of decentralized school run by local elected officials, with the support of the populations. Through a resolutely qualitative approach involving a panel of people consulted in Gao according to the sampling method by reasoned choice and by quota, we have shown on the one hand that with decentralization, social demand linked to the linguistic question, which has become very strong necessitated an adjustment of political communication to the realities on the ground. This need has resulted in the massive existence of local, regional and national elected representatives who communicate better to their fellow citizens in national languages. On the other hand, school bilingualism has acted as a shield to protect against schools in insecure areas

Keywords: Decentralization, municipality, peace, school bilingualism, development.

Introduction

Le Mali a été, tout au long de son histoire, une terre multiethnique. On y trouve la plupart des grands groupes humains de la sous-région : les Mandés (Bambara, Malinké, Dioula), le groupe voltaïque (Mossi, Bobo, Sénoufo), le groupe soudanien (Dogon, Songhoy, Sarakolé) et les nomades (Peul, Maure, Touareg). Cette mosaïque d'ethnies entraîne de fait une diversité linguistique. Un bon témoignage en est la loi N°-96-049 du 23 Août 1996 portant modalités de promotion de treize langues nationales (bamanankan, bomu, bozo, dogoso, fulfulde, khassonke, malinke, mamara, maure, soninke, songhoy, syenara et tamasheq), qui affirme le respect de la diversité culturelle dans l'unité nationale.

Le français est, depuis l'indépendance en 1960, la langue officielle et la langue d'enseignement. Ce qui ne signifie pas que toute la population soit francophone.

Le français n'est la langue maternelle d'aucun groupe humain au Mali, puisque jusque dans les plus hautes sphères sociales, les parents s'adressent à leurs enfants dans une des langues locales.

Pourtant, le français continue d'être, dans 80% des cas (Nounta, 2015), la langue d'enseignement, dès le début de la scolarisation. Le deuxième séminaire national sur l'éducation tenu en 1978 (Traoré, 2015), décide de l'expérimentation des langues nationales dans l'enseignement d'autant plus que les fruits de cette initiative étaient déjà perceptibles avec l'alphabétisation dans les zones rurales à travers les Opérations de Développement Rural (ODR).

C'est ainsi qu'en 1979, l'enseignement du bamanankan a été expérimenté dans les régions de Ségou et de Koulikoro (Traoré, 2001). Le choix du bamanankan était dû au fait que cette langue est non seulement la plus parlée mais aussi elle était déjà transcrite depuis 1967 (Décret N°85 –PGRM du 26 Mai 1967 fixant l'alphabet des langues nationales).

Une année plus tard, trois autres langues : le fulfulde, le songhay et le tamasheq vont, elles aussi, connaître un début d'expérimentation à l'école (Nounta, 2015).

La Décentralisation de l'Éducation occupe une place de choix dans les réformes actuelles en éducation. Au Mali, elle gagne de plus en plus de place dans la vie sociopolitique du pays.

La Conférence Nationale (du 29 juillet au 12 août 1991) et le référendum du 12 janvier 1992 consacrant la constitution de la troisième république du Mali, promulguée par Décret N° 92-073 P-CTSP du 25 février 1992 ont été des événements majeurs dans la quête à la décentralisation (MATCL²/DNCT³, 2005).

D'importantes mesures ont été prises pour mettre en œuvre ce modèle de gestion approprié de la part de l'État malien. Parmi ces mesures, nous pouvons citer entre autres la reconfiguration du Ministère de l'Intérieur en Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités locales (MATCL), la création de structures comme la Direction Nationale des Collectivités Territoriales (DNCT), le Haut Conseil des Collectivités (HCC), le Commissariat au Développement Institutionnel, l'Agence nationale d'Investissement des Collectivités (ANICT), la fonction publique des collectivités, etc.

Le processus de décentralisation de l'éducation s'est appuyé sur près de huit ans (de 1992 à 1999) de travaux de conceptualisation de la politique nationale de décentralisation. Ce qui a conduit le Mali à la création de 703 communes, 49 cercles, 8 régions et le District de Bamako (MEN/CAD-DE, 2003).

Parmi les principes de la politique linguistique du Mali, il est indiqué que « la promotion de toutes les langues nationales est une nécessité pour un développement endogène et une véritable décentralisation » (Mali, 2014 :12)⁴ et que *“la politique linguistique du Mali est fondée sur un multilinguisme fonctionnel convivial s'articulant avec la décentralisation et l'intégration africaine, ayant comme matrice une langue identitaire, une langue véhiculaire et une langue de communication internationale.”* (ibidem:12)

Avec les exigences de la décentralisation, la demande sociale liée à la question linguistique devient très forte, car il y a nécessité à ajuster la communication politique aux réalités du terrain.

Notre étude vise à expliquer le lien entre la décentralisation et le bilinguisme scolaire au Mali dans le cadre de la préservation de la paix à travers l'amélioration de la qualité de l'éducation grâce à un mode de gestion de l'école décentralisée et assumée par des élus locaux, avec l'appui des populations. À travers une approche résolument qualitative impliquant un panel de personnes consultées à Gao selon la méthode de l'échantillonnage par choix raisonné et par quota, nous tenterons de démontrer d'un côté qu'avec la décentralisation, la demande sociale liée à la question linguistique, devenue très forte, a nécessité un ajustement de la communication politique aux réalités du terrain. Cette nécessité s'est traduite par l'existence massive d'élus locaux, régionaux et nationaux qui communiquent mieux à leurs concitoyens en langues nationales. De l'autre, le bilinguisme scolaire a constitué de bouclier à la contestation de l'école dans les zones d'insécurité.

1. Contexte théorique

1.1. La décentralisation

La décentralisation est un concept politique très récent en Afrique. Selon le contexte d'usage, la décentralisation peut être considérée comme un système de gouvernance (contexte politique), ou comme une stratégie de gestion des ressources (contexte économique) (DGCT, 2018). Dans le recueil de textes de base du Ministère de l'Administration territoriale et des collectivités locales, la décentralisation est définie comme un système d'administration permettant à une communauté humaine sur un espace donné de s'administrer à travers des organes élus (MDFL⁵, 1997). En analysant cette définition, on comprendra que la décentralisation est basée sur des principes entre autres la délégation des pouvoirs aux autorités locales, la libre administration des communautés, la participation inclusive des acteurs locaux dans la gestion des

² Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités locales

³ Direction Nationale des Collectivités Territoriales

⁴ Mali (2014) : document de politique linguistique du Mali

⁵ Ministère de la décentralisation et de la fiscalité locale

affaires locales, et la recevabilité des élus locaux dans la conduite des affaires locales. Ces principes de base qui la caractérisent créent un contexte qui favorise l'émergence d'initiatives locales dans tous les domaines d'activités en vue d'inciter le développement local.

De nombreuses études sur la décentralisation principalement celles de Barroso (2000), Mons (2004), Syll (2005), Lugaz, Grauwe et al. (2006) évoquent la problématique de la répartition des compétences en éducation. Elles mettent en exergue les mobiles cachés de la décentralisation de l'éducation qui serait, pour les états, une alternative à l'échec de la planification centralisée. Ce qui ne favorise ni le développement économique ni la qualité de l'enseignement d'autant plus que la massification de l'éducation semble rendre les structures centrales lourdes à gouverner entre autres.

Plusieurs concepts dont celui de commune sont régulés par le premier article de la loi portant sur les conditions de la libre administration des collectivités territoriales au Mali. Selon cette loi, les principales collectivités locales sont les régions, le District de Bamako, les cercles, les communes urbaines et rurales. Au Mali, le concept de commune se réfère à « une collectivité territoriale de base dont les habitants sont unis par des liens de solidarité partageant les mêmes intérêts sur un espace donné » (MATCL, 2010). Dans le cadre de notre étude, nous allons prendre le cas spécifique des communes de Gounzoureye et de Sony Ali Ber qui émanent du cercle de Gao.

1.2. Le développement local à travers l'utilisation des langues nationales

L'un des objectifs majeurs de la décentralisation au Mali demeure le développement local que nous comprenons comme un processus local dynamique au sein duquel des acteurs locaux mobilisés et organisés initient et mettent en œuvre des actions sur un espace donné dans le but de satisfaire leurs conditions de vie (ROCARE, 2008). Il faut donc entendre par développement un état d'avancement multisectoriel qui permet aux différentes populations locales de satisfaire leurs besoins en matière de santé, d'éducation, de nourriture de paix et de sécurité.

La décentralisation est basée sur des principes dont l'adoption crée un contexte qui favorise l'émergence d'initiatives locales dans tous les secteurs. Ce qui permet de soutenir le développement local. Celui-ci passe forcément par l'utilisation des langues nationales pour une meilleure facilitation des échanges entre les élus locaux et les communautés à la base. Afin de promouvoir les langues nationales, la loi n° 96-049 du 23 août 1996 a accordé le statut de langue nationale à treize langues qui jouissent des mêmes droits dans le respect des diversités culturelles et de l'unité nationale. Grâce à cet aménagement linguistique, toutes ces langues ont été instrumentées pour être des langues de l'enseignement dans le cadre de la scolarisation bilingue français-langue nationale. Ainsi, l'éducation bilingue joue un rôle prépondérant dans l'aboutissement de la décentralisation en ce sens qu'elle permet aux acteurs locaux de mieux comprendre leur rôle et leur devoir dans ce nouveau processus grâce à une formation dans les langues nationales. Comme l'a souligné Ouane, l'alphabétisation en langues nationales permet aux acteurs locaux de mieux participer aux activités locales. (Ouane, 1996).

2. Contexte du système éducatif du Mali

2.1. Le bilinguisme dans l'enseignement

Les travaux sur le bilinguisme ont fait ressortir le fait que le concept de bilinguisme n'est pas facile à décrire. Tabouret-Keller et W. F. Mackey constatent dans leurs études que les bilinguismes sont liés à plusieurs disciplines autonomes comme la psychologie, la pédagogie, la sociologie et la linguistique. Ainsi, selon leur analyse, le bilinguisme préscolaire privilégie une optique génétique qui se rattache à la psychologie et à la pédagogie, le bilinguisme social privilégie une optique sociologique. Quant au bilinguisme linguistique,

cette option s'attache surtout aux faits de contact de langues en présence autrement dit aux interférences entre leurs sous-systèmes (phonologique, morphosyntaxique et lexical, etc.).

Dans une situation d'apprentissage, Ball (2001) définit le bilinguisme scolaire par l'usage de deux ou plusieurs langues comme media d'instruction. En d'autres termes, l'éducation bilingue requiert la présence de deux langues au moins dont l'une des langues doit être forcément locale (Unesco, 2008).

Dans notre étude, le bilinguisme apparaît non seulement comme une situation linguistique dans laquelle un individu utilise alternativement, selon les lieux ou les circonstances, deux langues différentes, mais aussi comme un état d'une communauté dans laquelle deux langues sont en contact dès lors qu'elles sont toutes les deux intégrées à l'école. Nous considérons le bilinguisme surtout comme la situation linguistique d'une région où l'on utilise deux langues différentes dans l'enseignement formel. C'est le cas dans l'enseignement formel au Mali où le bilinguisme scolaire a été motivé par les programmes d'alphabétisation fonctionnelle initiés et financés par l'Unesco suite aux conclusions de plusieurs théories linguistiques démontrant que l'enfant apprend mieux et plus facilement dans sa langue que dans une autre langue (Kodjio: 2018). C'est fort de ces théories que le Mali a mis en place des stratégies d'enseignement dont la Pédagogie Convergente (PC) et le curriculum. Toutes deux sont des stratégies qui s'appuient sur deux langues principales dont la première langue de l'apprenant. Et la PC et le curriculum sont des stratégies d'éducatons qui tiennent compte de l'environnement local de l'apprenant, d'où leur adéquation avec la décentralisation locale.

2.2. La décentralisation et le bilinguisme scolaire au Mali

Plusieurs documents politiques et de planification – Programme décennal de développement de l'Éducation (PRODEC) et loi d'orientation de l'éducation (LOE) – reconnaissent la Décentralisation de l'Éducation (DE) comme principale condition d'appropriation de l'école malienne par les populations. La LOE jette les bases de la décentralisation de l'éducation. Elle reconnaît dans ses articles dix-sept et dix-huit les collectivités et les structures privées comme actrices de l'éducation au côté de l'État.

D'importantes mesures ont été prises pour asseoir la décentralisation au Mali. Ces principales mesures sont entre autres la reconfiguration du département national chargé de la gestion du territoire alors Ministère de l'Intérieur en Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités locales (MATCL), la création de structures comme la Direction nationale des Collectivités territoriales (DNCT), le Haut Conseil des Collectivités (HCC), le Commissariat au Développement institutionnel, l'Agence nationale d'Investissement des Collectivités (ANICT), la fonction publique des collectivités, etc.

Le Décret N° 02-313/P-RM du 04 juin 2002 fixe les détails des compétences transférées de l'État aux Collectivités territoriales en matière d'éducation. Il détermine les modalités d'intervention de l'État, des Collectivités territoriales, des communautés et du privé dans l'éducation. La création d'une Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration de l'Éducation (CAD-DE)⁶ rattachée par Décrets N° 543 /P-RM du 19 novembre 2001 au Ministère de l'Éducation (MEN/CAD-DE, 2003) qui s'en est suivie marque un virage dans la mise en œuvre de la décentralisation de l'éducation.

Les Collectivités territoriales et leurs partenaires nationaux, internationaux expriment le besoin d'utiliser les langues nationales comme outil indispensable de développement de la politique linguistique du Mali qui est fondée sur un multilinguisme fonctionnel convivial s'articulant avec la décentralisation et l'intégration africaine. (Document de politique linguistique du mali, 2015).

La CAD/DE a élaboré un document, « Cadre référentiel de la décentralisation de l'éducation au Mali » en 2003 qui fixe le cadre général du processus de la décentralisation de l'éducation.

⁶ Décrets N° 543 /P-RM du 19 novembre 2001 et N° 07 – 380 / P-RM du 9 avril 2008, portant création de la CADDE. Comme mission, cette cellule propose essentiellement un plan de décentralisation de l'éducation devant aboutir à la mise en œuvre correcte des compétences et ressources transférées du Ministère aux collectivités territoriales.

Dans la loi des finances 2011 votée en décembre 2010, plusieurs chapitres ont été transférés aux collectivités territoriales notamment les chapitres 1) personnel/appui éducation de base PPTE⁷ », 2) alimentation des cantines scolaires, 3) matériel didactique, 4) appui au matériel à l'enseignement fondamental, 5) entretien courant des écoles (MEALN, MATCL, MEF, 2011)⁸.

3. Cadre méthodologique

Cette étude a adopté une méthodologie basée sur des techniques interdisciplinaires de recherche tant au niveau de la collecte des données qu'au niveau de leur analyse.

Nous avons effectué des sorties de terrain dans la commune rurale de Gounzourèye et dans la commune urbaine de Sony Ali Ber. Nous avons utilisé deux outils : le guide d'entretien destiné aux élus locaux et le questionnaire adressé aux acteurs locaux. La méthode de l'échantillonnage a été par choix raisonné et par quota. A Gounzourèye, l'enquête a concerné tous les acteurs locaux disponibles (86) et 12 élus locaux. A Sony Ali Ber, nous avons ciblé 100 acteurs locaux et 12 élus locaux.

Les données ont été collectées de sorte à prendre en compte le genre, le niveau d'instruction, la profession, l'école en mode décentralisé, le bilinguisme scolaire et leur impact sur la sécurité et le développement socio-économique des populations locales.

Les données quantitatives ont été traitées à l'aide du logiciel SPSS. Quant aux données qualitatives, elles ont été transcrites, saisies et traitées sur Word puis analysées de façon herméneutique.

4. Analyses et discussion des résultats

4.1. Le niveau d'instruction des enquêtés

Les personnes qui ont fait l'objet d'enquêtes ont diverses caractéristiques du point de vue de leur niveau d'instruction.

Le tableau ci-dessous fait un récapitulatif du degré d'instruction des personnes enquêtés.

Tableau N°1: Le niveau d'instruction des acteurs locaux enquêtés

Niveau d'instruction	Occurrences	Fréquence
Non réponse	5	3%
Coranique	30	16%
Alphabétisé en songhay	45	24%
Non alphabétisé en Songhay et en français	81	43%
Instruit	25	13%
Total	186	100%

Source : analyse de données

⁷ Pays Pauvres Très Endettés

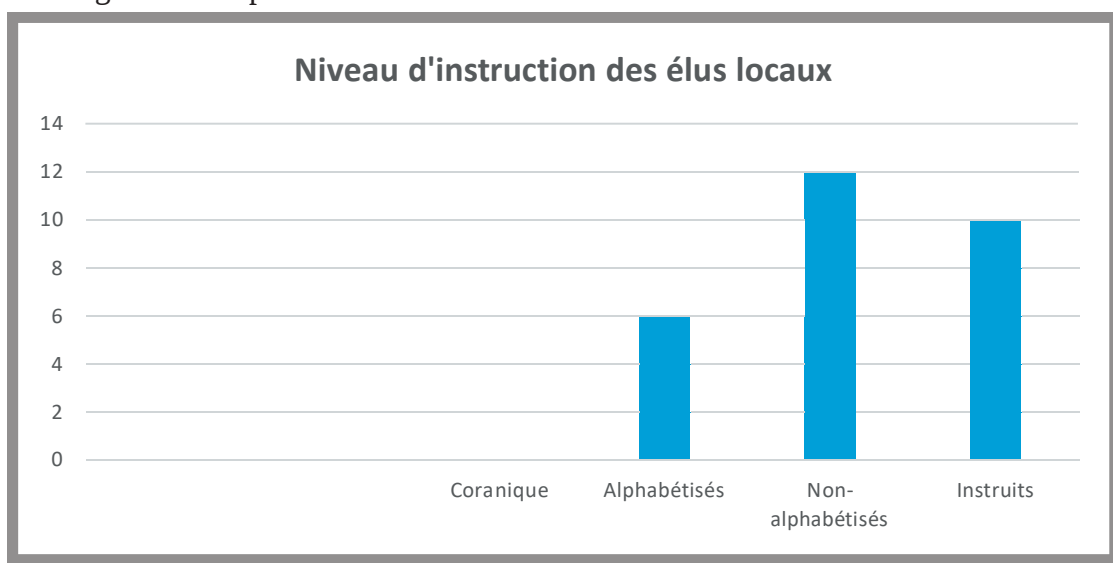
⁸ MEALN, MATCL et MEN (2011), Guide d'orientation sur l'exécution des chapitres transférés aux collectivités territoriales dans la loi des finances.

Comme le tableau ci-dessus l'explique, seules 25 personnes soit 13% des personnes enquêtées sont instruites en français pendant que 81 personnes soit 43% des personnes cibles ne savent ni lire ni écrire en songhay et en français.

Si nous nous référons à ce résultat, nous constatons qu'une grande proportion des acteurs locaux de la commune de Gounzourèye ne sont pas instruits, c'est-à-dire que sur 186 personnes enquêtées, seulement 25 sont instruites. En d'autres termes, nous pouvons déduire que seuls 13% des acteurs locaux sont capables d'écrire, de lire ou de communiquer en français.

Ce faible taux d'instruction des acteurs locaux va de pair avec celui des élus locaux. Sur 28 élus locaux enquêtés, nous avons 10 instruits.

Le diagramme ci-après nous en donne l'indication.



L'utilisation de l'enseignement bilingue est indispensable dans la mise en œuvre de la décentralisation locale dans les communes de Gounzourèye et de Sony Ali Ber. D'autant que la plupart des élus locaux ne sont pas instruits, il leur faut user de la langue locale pour se faire comprendre des populations.

4.2. Les langues nationales et la décentralisation

S'il est admis que le développement local incombe à l'ensemble des acteurs à la base, alors l'unanimité s'impose sur le fait que le développement ne saurait se réaliser sans une prise de conscience de ceux qu'il concerne et sans leur participation dans les affaires locales. Or, la langue locale s'avère être un passage obligé pour parvenir à cet éveil de conscience et à cette participation qui est indispensable à ce développement communautaire. Cette opinion est largement illustrée par le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Songhay et décentralisation locale à Gounzoureye

Utilisation Langue Songhay	Occurrences	Fréquence
Non réponse	1	0,50%
OUI	185	99,50%
NON	0	0,00%
Un peu	0	0,00%
Total	186	100%

Source : analyse de données

Ainsi, il ressort de nos analyses que sur 186 personnes ciblées par l'étude, 185 d'entre eux affirment que la langue locale songhay est indispensable pour le développement local et la participation communautaire dans la commune rurale de Gounzoureye. Interrogé sur l'impact du songhay dans la réussite de la décentralisation locale, un acteur local déclare :

« Pour moi notre décentralisation ne peut pas se promouvoir sans la langue nationale songhay parce qu'en tant qu'association locale, nous ne pouvons pas comprendre les documents de la décentralisation qui sont généralement écrits en français car à Gounzoureye la majeure partie de la population est illettrée. Or, si ces documents sont écrits ou traduits en songhay nous pouvons lire, entendre et comprendre de nous-même sans assistance » (interview N°5).

De l'entretien ci-dessus, il faut comprendre que la maîtrise des concepts de base de la décentralisation locale par les agents de développement de Gounzoureye est un préalable pour le développement local de la commune et cela passe nécessairement par la maîtrise du songhay qui est le principal médium de communication qu'ils comprennent et parle couramment. Ainsi, le songhay est la langue la plus utilisée par les élus locaux lorsqu'ils s'adressent à la population locale de Gounzoureye. Interrogé sur le pourquoi de l'usage exclusif du songhay par la plupart des conseillers de la mairie, un élu communal dit ceci :

« Parce que le songhay nous permet de se comprendre, de communiquer entre nous, de s'unir dans l'action, de mobiliser et d'agir dans le même sens car ce sont autant de choses sans lesquelles le développement local n'est pas possible » (Interview n°8).

L'une des grandes forces de la décentralisation locale à Gounzoureye, c'est d'avoir permis l'implication de tous les acteurs locaux dans la gestion des communes. Cette politique d'implication de tous aux affaires a beaucoup contribué à résoudre pas mal de conflits inter ethniques et bien d'autres crises locales.

La gestion de l'école en mode décentralisé et l'introduction du songhay dans les écoles primaires de Gounzoureye et de Sony Ali Ber ont beaucoup contribué à amorcer le développement local des communes. Interviewé au sujet des avantages de la décentralisation dans l'éducation locale, un conseiller communal affirme les propos qui suivent :

« La décentralisation a permis d'avoir un système éducatif plus performant, car elle a adapté l'école aux réalités du milieu ; la gestion est devenue plus transparente grâce à l'implication de tous les acteurs locaux. En ce moment nous commençons à sortir la tête de l'eau : la conséquence de tout cela se traduit par une certaine confiance entre nous les élus et la population locale assortie d'une participation massive de tous les acteurs locaux qui est un préalable à la stabilité, la paix et au développement de notre commune » (Interview n°11)

4.3. La décentralisation et le développement de l'éducation

Avec la décentralisation locale, il y a eu une augmentation significative des centres d'alphabétisation (C.A), des centres d'éducation pour le développement (C.E.D) et des écoles bilingues dans la commune rurale de Gounzoureye. De l'avis d'un animateur d'une ONG locale, cette augmentation s'est traduite de nos jours par un recul du taux d'alphabétisation dans la commune de Sony Ali Ber. *« Beaucoup de nos populations, qui n'ont jamais été à l'école, savent lire et écrire en songhay grâce aux formations assurées Par les ONGs locales »* (Interview n°26) » s'écrit-il.

Interrogé sur l'impact positif des écoles à mode décentralisé pour la commune, le directeur du Cap de Wabaria (commune de Gounzoureye) dit ceci :

« La gestion collégiale de l'école primaire a emmené la confiance et cela a beaucoup apaisé le climat autour de l'école. En plus, l'enseignement du songhay a largement contribué à la réduction du taux de redoublement, du taux d'abandon au niveau de Gounzoureye » (Interview n°25).

Cependant, les défis majeurs à relever au niveau des deux communes où nous avons mené nos enquêtes sont entre autres : l'augmentation des centres alpa, une source de financement pérenne, car la plupart de ces centres ne sont pas opérationnels à cause du manque de salaire des formateurs.

4.4. La décentralisation et le bilinguisme

L'une des caractéristiques des écoles primaires des communes de Gounzoureye et de Sony Ali Ber tient au fait que la plupart d'entre elles sont bilingues, soit dix écoles bilingues sur quinze (Monographie de Mairie de Gao, 2017). Parlant du lien entre la décentralisation et le bilinguisme, le directeur national de l'éducation non-formelle et des langues nationales évoque d'abord l'avènement de la décentralisation au Mali en ces termes : *« Après la révolution de Mars 91, il y a eu beaucoup de changement. Déjà à la conférence nationale de juillet les maliens ont choisi la décentralisation. Il était décidé qu'une fois les affaires seront prise en main par les maliens, les choses doivent changer. C'est comme ça que les Maliens ont décidé de recommencer sur la base de la décentralisation et de la démocratie. Ces deux reformes seront formalisées dans la constitution du 25-décembre 1992. »* (Interview N°2)

Avant de montrer ensuite que la décentralisation est sine qua non dans le cadre d'une prise en charge des affaires locales par les populations :

« Voilà deux réformes majeures qui ne peuvent réussir sans que les populations ne soient informées. Lorsque les populations sont mieux préparées, la mise en œuvre devient facile. Parce que la décentralisation suppose la prise en main des affaires locales par les populations elles même. Pour cela, il faut des populations averties. Elles doivent être préparées pour être impliquées dans la mise en œuvre des politiques et même dans la conception de ces politiques » (Interview N°2)

Un autre élu local renchérit les propos du Directeur national de la décentralisation en mettant en exergue le rôle que joue l'alphabétisation en langues nationales dans le renforcement de la consolidation de la démocratie et de la décentralisation.

« Cependant, cela ne peut pas se faire avec une population analphabète. D'où le rôle de l'alphabétisation et des langues nationales (Bilinguisme). L'alphabétisation et les langues nationales sont inséparables. Quant à la démocratie, on disait qu'il faut aller sur la base des principes démocratiques c'est à dire les élections transparentes, la citoyenneté, la bonne gouvernance etc. En un mot la démocratie et la décentralisation ne peuvent aller sans une bonne préparation de la population locale. Cette bonne préparation se fait à travers l'éducation comme beaucoup d'adultes et de jeunes ont raté l'école, ils doivent être éduqués à travers les langues nationales. Une fois éduqués, ils peuvent acquérir des compétences dans tous les domaines. »

L'enquête met en relief l'importance de l'introduction des langues nationales dans l'éducation formelle et non-formelle et leur apport dans la décentralisation locale.

4.5. La décentralisation et la sécurité

Le processus de décentralisation au Mali se caractérise par le transfert de la gestion de l'école à des élus locaux et une plus grande implication des membres des communautés. Cet état de fait joue un rôle important dans l'instauration de la paix et de la sécurité au Nord du Mali.

Selon les propos d'un animateur d'ONG, le processus de décentralisation dont le corolaire, comme nous l'avons expliqué dans les sections précédentes, est l'émergence des langues locales à travers l'éducation bilingue, a contribué à l'apaisement des populations grâce aux traductions dans les langues nationales de l'accord pour la paix et la réconciliation nationale au Mali.

« L'accord pour la paix et la réconciliation a été traduit en songhay et diffusé dans les radios libres de Gao. Ce qui a permis à tout le monde de comprendre le sens des accords signés entre le gouvernement du Mali de l'époque et les groupes armés. » (Interview N°12)

Un élu local trouve que la paix et la sécurité nécessitent une bonne communication :

« La paix et la sécurité passent par une bonne communication et une bonne communication c'est informer les communautés dans les langues qu'elles maîtrisent » (interview n° 11).

Dans la même optique, un autre élu local affirme ceci :

« Le développement passe par être capable de valoriser ses initiatives. Aujourd'hui, il y a beaucoup de documents écrits en songhay même sur le covid 19, les dix mesures barrières sont transcrites en songhay. Aujourd'hui, si tu produis un document en Songhay cela veut dire que tu atteins une grande partie de la population locale de Sony Ali Ber parce qu'une bonne partie de la population locale qui n'a pas eu la chance de partir à l'école, peuvent lire et écrire en songhay. Les informations importantes sur la santé, l'agriculture, le commerce, la pêche et surtout la paix sont diffusées en songhay » (Interview N°15).

Selon un élu local interrogé dans la commune urbaine de Sony Ali Ber, les groupes terroristes tolèrent l'enseignement dispensé en langue locale. Il nous a raconté cette anecdote dans son interview :

« Un enseignant exerçant dans un village m'a dit que lorsque les groupes terroristes pénètrent dans le village pour dissuader les maîtres et les élèves à venir à l'école, il trouve pour astuce, le fait de remplir une partie du tableau d'écritures arabes ou en langue songhay. Et lorsque les groupes armés découvrent que ce n'est pas du français qu'il enseigne aux élèves, généralement, ils quittent l'école sans demander de fermer les classes » (Interview N°14).

Ainsi, les langues locales contribuent non seulement à inciter le développement économique de la commune, mais aussi à promouvoir la paix et la sécurité locale. Lorsque les informations importantes sont diffusées en langue locale, la majeure partie de la population y a accès et comprend. Et lorsque que les gens se comprennent, il y a très généralement entente.

Conclusion

Cette étude nous a permis de comprendre que la décentralisation et le bilinguisme scolaire sont indispensables dans le processus de développement local des communes du Nord du Mali et en particulier dans les communes de Gounzoureye et de Sony Ali Ber.

L'enseignement des langues locales concomitamment avec le français permet de former et de donner toutes les compétences appropriées aux populations afin de les préparer à s'administrer efficacement comme le recommande la charte de la décentralisation et de la démocratie.

Parfois, le bilinguisme scolaire devient une parade contre la contestation de l'école dans les zones d'insécurité.

Quant à la décentralisation, elle constitue un palier incontournable dans l'évolution économique, sociale, culturelle et sécuritaire des communautés locales.

Bibliographie

- Ball Jessica (2011) : *Améliorer l'apprentissage des enfants issus de milieux linguistiques divers : éducation bilingue ou multilingue basée sur la langue maternelle dans la petite enfance*. UNESCO : Paris.
- BARROSO João (2000) : Autonomie et modes de régulation locale dans le système éducatif. In *Revue française de pédagogie*, Volume 130, pp. 57-71, [En ligne] : consulté le 04/02/2021 <http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfp>.
- KODJIO Aldiouma (2018) : Analysis of the teaching of DOGOSO within the framework of the implementation of the bilingual curriculum in the primary schools of the municipality of Koro, Mopti (Mali), thèse de doctorat soutenue en 2018, Université du Mali.

- Institut des Langues Abdoulaye Barry (2007) : rapport de la conférence sur l'utilisation des langues nationales dans l'éducation, P, 128.
- Loi N°93-008 du 11 février 1993 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales et ses textes modificatifs.
- Mali (2014) : document de politique linguistique du Mali
- LUGAZ Candy, DE GRAUWE, Anton et al. (2006) : *Ecole et décentralisation, Résultats d'une recherche en Afrique francophone de l'Ouest*, UNESCO.
- MACKEY William Francis (1968): «The description of Bilingualism » in J.A Fishman Readings in the sociology of language, P.554-584
- Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales/Direction Nationale des Collectivités Territoriales (2017) : *50 questions et réponses sur la décentralisation au Mali*, MINUSMA/QIPS, 38 p.
- Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales/Direction Nationale des Collectivités Territoriales (2005) : Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation, 34 p.
- MEUNIER Benjamin (2006) : *Les règles relatives aux transferts de compétences entre collectivités publiques*, Thèse de Droit Public, Université d'Auvergne, France.
- Ministère de l'Education Nationale/Cellule d'Appui à la Décentralisation-Déconcentration de l'Education (2003), *Cadre référentiel de la décentralisation de l'éducation au Mali*, Bamako.
- MONS Nathalie (2004) : *Politique de décentralisation en éducation : diversité internationale, légitimations théoriques et justifications empiriques*, IREDU/CNRS : in Revue Française de Pédagogie, n° 146, janvier-février-mars 2004, 41-52.
- NOUNTA, Zakaria (2015) : éveil aux langues et conscience métalinguistique dans les activités de classe des écoles bilingues songhay-français du Mali, Thèse de doctorat soutenue le 18 décembre 2015, Université Paris Nanterre.
- OUANE, Adama (1996) : Vers une culture multilingue de l'éducation. Hambourg, Études de l'IUE3.
- ROCARE (2008) : langues, décentralisation et participation communautaire au développement local : quels enjeux pour les communes rurales du Burkina Faso, 42 p, www.rocare.org
- SYLL Ousmane (2005) : *les échanges entre collectivités décentralisées d'Afrique subsaharienne et l'union européenne : une réussite si la condition de la réciprocité est respectée*, Master Expert en Relations européennes, Université de Franche-Comté Besançon.
- TABOURET-KELLER André (1972): « Plurilinguisme et interférences » in A. Martinet, la linguistique, Paris, Edit. Denoël, P. 305-310
- TRAORE, Moussa Khoré (2015) : La gouvernance locale dans le secteur de l'Education au Mali, Thèse de doctorat en Sciences Économiques présentée et soutenue publiquement le 13 Mai 2015, Université de Toulon <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01293937/document>
- TRAORE, Samba (2001) : La pédagogie convergente : son expérimentation au Mali et son impact sur le système éducatif, Genève, UNESCO, Bureau International d'Éducation.
- United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (2008): Education for All Global Monitoring Report 2008: Education for All by 2015. Will We Make It? Education for All Global Monitoring Report, OUP Oxford, 456 pages.